

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 20 septembre 2010, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller M. Claude Beaudoin.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

10-09-791 **ORDRE DU JOUR**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 20 septembre 2010 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point 6.3 « Nomination du vérificateur externe / Exercice financier 2010 »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion
Présences

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 7 septembre 2010
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.1 École Harwood / Prolongation de la dérogation mineure / Résolution n° 09-07-586
 - 4.2 Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Tournoi de golf / Commandite
 - 4.3 Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil / Soirée porto et mignardises
- 5. GREFFE**
 - 5.1 Contravention / *Loi concernant la taxe sur les carburants* / Plaidoyer de culpabilité
 - 5.2 Projet « Les Cours Valois » / Servitude d'utilité publique / Autorisation de signature
 - 5.3 Acte de tolérance / Servitude / 154, rue Lefebvre
- 6. TRÉSORERIE**
 - 6.1 Emprunt temporaire / Règlement n° 1583-01 / Construction de la caserne d'incendie / Approbation du MAMROT
 - 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1595 / Services municipaux / Rue des Aubépines / Approbation du MAMROT
 - 6.4 Assurance collective 2010-2011 / Option de renouvellement
 - 6.5 Régime complémentaire de retraite / Mesure d'allégement

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Politique d'incitation / Pratique d'activités de mise en forme
- 7.2 Comité de maintien de l'équité salariale / Représentants de l'Employeur / Nominations
- 7.3 Service action communautaire / Embauches temporaires / Moniteurs et sauveteurs
- 7.4 Service action communautaire / Embauche temporaire de M^{me} Luce Lefebvre à titre d'agent de bureau 2
- 7.5 Service de la trésorerie / Embauche temporaire de M. Mathieu Sénéchal à titre d'agent de bureau 2
- 7.6 Service de l'informatique et de la géomatique / Embauche temporaire de M^{me} Hélène Portelance à titre d'agent de bureau 2

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.2 Protocoles d'entente 2010-2012 / Organismes culturels / Autorisation de signature

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-48 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – Secteur Seigneurie
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-47 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – Secteur Vaudreuil
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-46 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – Secteur Dorion

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 020-840-01 / Services municipaux / Partie des rues Bellini et Vivaldi / Règlement n° 1557
- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 202-110-1536-03 / Services professionnels / Contrôle des matériaux / Consultations géotechniques / Services municipaux / Partie de l'avenue André-Chartrand / Règlement n° 1536
- 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-49 / Travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 1369, route Harwood
- 15.4 Ordre de changement n° 1 / Réhabilitation du réseau routier 2010 / Rue Pie-XII
- 15.6 Ordres de changement n^{os} 48, 49 et 50 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n° 1496
- 15.7 Ordre de changement n° 1 / Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2010 / Rues Lafleur, Élie, Querbes / Avenue Vaudreuil et route de Lotbinière

16. URBANISME

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1000-06 / Règlement modifiant de nouveau le Règlement concernant les procédures des séances du Conseil
- 18.2 Adoption second projet / Règlement n° 1275-141 / Autorisation / Groupe d'usages « transport en commun » / Zone I2-745

19. DIRECTION GÉNÉRALE

19.1 Autorisations de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

10-09-792 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance ordinaire du 7 septembre 2010 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

10-09-793 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**10-09-794 ÉCOLE HARWOOD / PROLONGATION DE LA DÉROGATION MINEURE /
RÉSOLUTION N° 09-07-586**

CONSIDÉRANT la résolution 09-07-586 autorisant une dérogation mineure pour un bâtiment temporaire adjacent à l'école Harwood;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Trois-Lacs a fourni à la Ville un avis favorable à la construction d'une école émis par le ministère de l'Éducation du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit prolongée, pour une période de deux (2) ans, la dérogation mineure acceptée par la résolution 09-07-586.

« ADOPTÉE »

**10-09-795 SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE EST DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES /
TOURNOI DE GOLF / COMMANDITE**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 7^e édition du tournoi de golf au profit des olympiques spéciaux organisé par la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville verse à Olympiques spéciaux Québec un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$), à titre de commandite, pour le tournoi de golf organisé par la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, qui se tiendra le 27 septembre 2010 au Club de golf Île-Perrot;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-09-796 MAISON FÉLIX-LECLERC DE VAUDREUIL / SOIRÉE PORTO ET MIGNARDISES

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée porto et mignardises à la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de cinq (5) billets au montant de trente dollars (30 \$) chacun pour la soirée porto et mignardises qui se tiendra à la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil le 14 octobre 2010;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-09-797 CONTRAVENTION / LOI CONCERNANT LA TAXE SUR LES CARBURANTS / PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

CONSIDÉRANT qu'un véhicule de la Ville à fait l'objet d'une contravention pour ne pas avoir eu la vignette prescrite par la *Loi concernant la taxe sur les carburants* et qu'une amende de six cents dollars (600 \$), plus les frais de deux cent cinquante-cinq dollars (255 \$), lui est réclamée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité;

CONSIDÉRANT que, vu les circonstances, le procureur du ministère du Revenu du Québec ne réclamera pas les frais de deux cent cinquante-cinq dollars (255 \$);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à enregistrer un plaidoyer de culpabilité à l'encontre du constat d'infraction n° 1004401103603100 émis par le sous-ministre du Revenu du Québec;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-424;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-09-798 PROJET « LES COURS VALOIS » / SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à intervenir avec Les Cours Valois inc. pour la construction d'un réseau de services municipaux dans le cadre du Règlement n° 1568;

CONSIDÉRANT l'engagement du promoteur à établir, à ses frais, une servitude d'utilité publique au bénéfice de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude d'utilité publique sur une partie du lot 4 525 066 et ce, telle qu'elle apparaît à la description technique préparée par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, le 12 juillet 2010, dans son dossier B08-386 (minute 16 042).

« ADOPTÉE »

10-09-799 ACTE DE TOLÉRANCE / SERVITUDE / 154, RUE LEFEBVRE

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire d'un immeuble sis au 154, rue Lefebvre, afin d'obtenir la permission d'un empiètement d'un bâtiment accessoire dans la servitude d'égout enregistrée sous le n° 219144;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la demande soit partiellement acceptée et que soit permis l'empiètement sur la servitude dans la mesure où le bâtiment accessoire assure un dégagement minimum de 1,2 mètre par rapport à la conduite;

QU'à cette fin, le demandeur dépose un plan d'implantation modifié respectant ce dégagement;

QUE la Ville accepte de conclure avec le propriétaire du lot 1 544 954 un acte de tolérance en conséquence;

QUE le greffier soit mandaté afin de négocier les termes et conditions de l'acte afin que la Ville soit tenue indemne de toute responsabilité et qu'elle soit en outre remboursée, le cas échéant, de tout dommage à ses installations qui pourrait découler de la présence de ce bâtiment;

QUE tous les frais relatifs à la conclusion de l'acte soient à la charge du requérant;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir.

« ADOPTÉE »

10-09-800 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1583-01 / CONSTRUCTION DE LA CASERNE D'INCENDIE / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 2 septembre 2010, le Règlement d'emprunt n° 1583-01 modifiant le Règlement n° 1583 afin d'autoriser une dépense supplémentaire d'un million cent trente mille dollars (1 130 000 \$) pour défrayer les frais d'honoraires professionnels et les travaux de construction d'une caserne d'incendie localisée au 500, rue Forbes, ainsi que les travaux connexes et augmentant le montant total de l'emprunt à sept millions sept cent soixante-quatorze mille dollars (7 774 000 \$) à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit un million cent trente mille dollars (1 130 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**10-09-801 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1595 / SERVICES MUNICIPAUX /
RUE DES AUBÉPINES / APPROBATION DU MAMROT**

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 7 septembre 2010, le Règlement d'emprunt n°1595 autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux et de voirie y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes de la rue des Aubépines en décrétant un emprunt de trois cent soixante-six mille dollars (366 000 \$) à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit trois cent soixante-six mille dollars (366 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

10-09-802 ASSURANCE COLLECTIVE 2010-2011 / OPTION DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est membre du regroupement de l'Estrie-Montérégie en assurance collective;

CONSIDÉRANT que le contrat relatif à l'assurance collective adjugé à SSQ Groupe financier aux termes de la résolution 09-05-359, d'une durée de cinq (5) ans, arrive à échéance le 30 septembre 2010 et que la Ville doit se prévaloir, annuellement, de l'option de renouvellement des ententes financières prévue au devis si elle souhaite reconduire ledit contrat d'assurance collective;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite se prévaloir, au 1^{er} octobre 2010, de l'option de renouvellement des ententes financières prévue au contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion adjugé à SSQ Groupe financier;

QUE le contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion adjugé à SSQ Groupe financier soit reconduit pour une période d'un an, soit du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011, et ce, en conformité avec les conditions de renouvellement décrites au document soumis par la firme Groupe financier AGA en août 2010;

QUE la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

10-09-803 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE / MESURE D'ALLÈGEMENT

CONSIDÉRANT la mesure d'allègement découlant du « Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire » offerte lors d'une évaluation actuarielle dont la date est postérieure au 30 décembre 2008 et antérieure au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT que la date de l'évaluation actuarielle du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion est le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que la mesure d'allégement permet de réduire des deux tiers les cotisations relatives au déficit actuariel technique dues avant le 1^{er} janvier 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion choisit de se prévaloir de cette mesure d'allégement et d'ainsi réduire la cotisation d'équilibre requise pour les années 2010 et 2011;

QUE la présente résolution soit transmise au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin que la mesure d'allégement à court terme soit appliquée à l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2009;

D'autoriser M^{me} Manon Bernard, directrice générale, ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le Certificat de l'employeur – Mesures d'allégement découlant du Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire ou tout autre document permettant de donner plein effet à ladite résolution.

« ADOPTÉE »

10-09-804 POLITIQUE D'INCITATION / PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE MISE EN FORME

CONSIDÉRANT les impacts positifs de la pratique d'activités physiques;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Vaudreuil-Dorion de promouvoir des pratiques organisationnelles favorisant la mise en forme des employés et une réduction des coûts associés à l'inactivité physique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal approuve la politique d'incitation à la pratique d'activités de mise en forme;

QUE se faisant, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite poursuivre les objectifs généraux suivants :

- améliorer la santé et la condition physique de ses employés;
- diminuer les absences imputables à la maladie;
- diminuer le nombre et l'incidence des blessures;
- encourager une productivité accrue et un meilleur moral;
- apporter une plus grande satisfaction professionnelle et un meilleur esprit d'équipe;

QUE le maire, la directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville ladite politique.

« ADOPTÉE »

10-09-805 COMITÉ DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE / REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR / NOMINATIONS

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'équité salariale*;

CONSIDÉRANT que la Ville doit assurer le maintien de l'équité salariale au plus tard le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que la Ville privilégie que l'exercice de maintien de l'équité salariale s'effectue en comité, lequel doit être composé de représentants de salariés et de représentants de l'employeur;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'équité salariale* concernant la composition du comité de maintien de l'équité salariale;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soient nommés à titre de représentants de l'Employeur, au sein du comité de maintien de l'équité salariale, M^{me} Manon Bernard, directrice générale, M. Martin Houde, directeur général adjoint, ainsi que M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines.

« ADOPTÉE »

10-09-806 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHES TEMPORAIRES / MONITEURS ET SAUVETEURS

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{mes} Valérie Parent, Émilie Lalande, Sandrine Grenier-Talavéra, Mychèle-France Mainville et de M. Jean-Sébastien Arel à titre de moniteurs et sauveteurs au sein du Service action communautaire et ce, à compter du 11 septembre 2010, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-09-807 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M^{ME} LUCE LEFEBVRE À TITRE D'AGENT DE BUREAU 2

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Luce Lefebvre à titre d'agent de bureau 2 au sein du Service action communautaire dans le cadre d'un remplacement de congé de maternité et ce, pour la période comprise entre le 30 août 2010 et la date de retour au travail du titulaire du poste, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-09-808 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. MATHIEU SÉNÉCHAL À TITRE D'AGENT DE BUREAU 2

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Mathieu Sénéchal à titre d'agent de bureau 2 au sein du Service de la trésorerie et ce, à compter du 1^{er} septembre 2010, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**10-09-809 SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA GÉOMATIQUE / EMBAUCHE
TEMPORAIRE DE M^{ME} HÉLÈNE PORTELANCE À TITRE D'AGENT DE BUREAU 2**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Hélène Portelance à titre d'agent de bureau 2 au sein du Service de l'informatique et de la géomatique dans le cadre d'un remplacement de congé de maternité et ce, pour la période comprise entre le 16 août 2010 et la date de retour au travail du titulaire du poste ou au plus tard le 29 octobre 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ainsi qu'à l'Entente de service intervenue entre Trudeau-Dupré Ressources humaines et la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

**10-09-810 PROTOCOLES D'ENTENTE 2010-2012 / ORGANISMES CULTURELS /
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que la Ville a à cœur le développement patrimonial, culturel et touristique sur son territoire;

ATTENDU que la Ville a comme philosophie d'action de travailler en partenariat avec les organismes du milieu;

ATTENDU que la Ville souhaite alléger le travail des bénévoles et permanents de ces organismes afin qu'ils puissent se consacrer aux missions poursuivies par chacun d'eux;

ATTENDU que la Ville désire que les organismes utilisent l'aide financière municipale comme levier auprès d'éventuels partenaires;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE les protocoles d'entente prévus pour les exercices financiers 2010, 2011 et 2012, tels que déposés, soient signés avec les organismes suivants :

- Ciné-Club La Boîte lumineuse;
- Fabrique de la paroisse Saint-Michel de Vaudreuil;
- Fondation de la Maison Trestler;
- Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;
- La Société pour la sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc;

QUE le maire et le greffier soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, lesdites ententes.

« ADOPTÉE »

**10-09-811 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-48 /
AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES – SECTEUR
SEIGNEURIE**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 août 2010 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une seule des soumissions reçues rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-48;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Floracom, 12-400, Grand Boulevard, Île-Perrot (Québec), J7V 9T1, pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie et ce, pour un montant de trente-quatre mille sept cent quarante-neuf dollars (34 749 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-48;

QUE le contrat soit adjugé pour la saison 2010-2011 et que l'option de renouvellement soit limitée à une seule année supplémentaire;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-31-447;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-09-812 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-47 / AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES – SECTEUR VAUDREUIL

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Vaudreuil, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 août 2010 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-47;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Terrassement Théorêt inc., 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Vaudreuil et ce, pour un montant de vingt-huit mille cinq cents dollars (28 500 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-47;

QUE le contrat soit adjugé pour la saison 2010-2011 et que l'option de renouvellement soit limitée à une seule année supplémentaire;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-31-447;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-09-813 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-46 / AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES – SECTEUR DORION

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Dorion, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 août 2010 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-46;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Entreprises A. Théorêt inc., 259, rue Querbes, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1J8, pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Dorion et ce, pour un montant de vingt-huit mille quatre cents dollars (28 400 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-46;

QUE le contrat soit adjugé pour la saison 2010-2011 et que l'option de renouvellement soit limitée à une seule année supplémentaire;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-31-447;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-09-814 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 020-840-01 / SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DES RUES BELLINI ET VIVALDI / RÈGLEMENT N° 1557

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction des services municipaux sur une partie des rues Bellini et Vivaldi, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 septembre 2010 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme CDGU inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 020-840-01;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Excavations Gilbert Théorêt inc., 124, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 7Z8, pour les travaux de construction des services municipaux sur une partie des rues Bellini et Vivaldi, et ce, pour un montant d'un million quatre cent soixante-sept mille trois cent soixante-quinze dollars (1 467 375 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 020-840-01;

QUE l'adjudication dudit contrat soit conditionnelle à l'approbation du Règlement d'emprunt n° 1557 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à son entrée en vigueur;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1557.

« ADOPTÉE »

10-09-815 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1536-03 / SERVICES PROFESSIONNELS / CONTRÔLE DES MATÉRIAUX / CONSULTATIONS GÉOTECHNIQUES / SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / RÈGLEMENT N° 1536

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres régionalisé pour les services professionnels de laboratoire en vue d'effectuer le contrôle des matériaux et les consultations géotechniques à l'égard de la construction des services municipaux d'une partie de l'avenue André-Chartrand – Règlement n° 1536, deux (2) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 14 septembre 2010;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 14 septembre 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Groupe ABS, 181, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant quarante-deux mille cinq cent soixante-dix dollars (42 570 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1536-03;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1536.

« ADOPTÉE »

10-09-816 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-49 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN PONCEAU PRÈS DU 1369, ROUTE HARWOOD

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 1369, route Harwood, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 7 septembre 2010 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-49;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Entreprises C. Sauvé inc., 429, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac (Québec), J0P 1B0, pour les travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 1369, route Harwood, et ce, pour un montant de soixante-dix-huit mille sept cent un dollars et soixante et onze cents (78 701,71 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-49;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-529;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-09-817 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER 2010 / RUE PIE-XII

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Réhabilitation du réseau routier 2010 – rue Pie-XII » totalisant un montant de vingt-trois mille sept cent un dollars et vingt-huit cents (23 701,28 \$), taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

10-09-818 ORDRES DE CHANGEMENT N°S 48, 49 ET 50 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N° 1496

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 48, 49 et 50 reliés au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n° 1496 » totalisant un montant de seize mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et vingt-huit cents (16 799,28 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1496.

« ADOPTÉE »

10-09-819 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE 2010 / RUES LAFLEUR, ÉLIE, QUERBES / AVENUE VAUDREUIL ET ROUTE DE LOTBINIÈRE

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2010 / Rues Lafleur, Élie, Querbes / Avenue Vaudreuil et route de Lotbinière » totalisant un montant de quarante-deux mille cent soixante-douze dollars et cinquante-neuf cents (42 172,59 \$), taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

10-09-820 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1000-06 / RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROCÉDURES DES SÉANCES DU CONSEIL

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant de nouveau le Règlement concernant les procédures des séances du Conseil.

10-09-821 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-141 / AUTORISATION / GROUPE D'USAGES « TRANSPORT EN COMMUN » / ZONE I2-745

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 7 septembre 2010 un premier projet de règlement portant le n° 1275-141 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 septembre 2010 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-141 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser le groupe d'usages « transport en commun » dans la zone I2-745 »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

10-09-822 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, savoir :

- Escadron 867 Vaudreuil-Dorion / Sollicitation porte-à-porte/ 18 septembre 2010;
- Utilisation stationnement / Parc Trudeau / 28 août 2010.

« ADOPTÉE »

10-09-823 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

10-09-824 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-09-825 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 20 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier